

## Prise de parole UD CGT Paris pendant le rassemblement devant le ministère.

Bonjour !

Je tiens à inscrire cette journée de mobilisation pour la sécurité et la santé au travail dans le mouvement de lutte contre la réforme des retraites.

En manifestant contre le report à 64 ans de l'âge de départ à la retraite, les travailleurs et travailleuses de France montrent leur refus d'un travail mortifère source de souffrances. Et pour cause : selon l'Insee, 25% des hommes les plus pauvres sont déjà morts à 62 ans (« contre » 5% des plus riches). Ce chiffre sera porté à 29% si le projet de gouvernement de recul de l'âge légal à 64 ans est appliqué.

Nous sommes pour le maintien des régimes spéciaux car leur suppression va à l'encontre de la reconnaissance de la pénibilité dans les secteurs concernés et remet en cause l'attractivité des métiers pourtant aujourd'hui en manque chronique de personnel.

Nous dénonçons l'intox du gouvernement sur les questions de santé et de sécurité au travail.

Le gouvernement nous promet que sa loi permettra « d'améliorer la prise en compte de la pénibilité » par l'abaissement de certains seuils et le déplafonnement des points du Compte professionnel de prévention (C2P). Pourtant, c'est ce même pouvoir politique qui a supprimé, à peine arrivé au pouvoir en 2017, 4 des 10 critères de pénibilité (les postures pénibles, le port de charges lourdes, les vibrations mécaniques et les risques chimiques) initialement censés permettre aux salarié.es exposé.es de partir jusqu'à 2 ans plus tôt à la retraite. Et les pénibilités des métiers féminisés ne sont toujours pas prises en compte.

Beaucoup de séniors sont usés par le travail. Beaucoup sont au chômage. Souvent, sont prononcées l'inaptitude, l'incapacité, l'invalidité.

En 2019, un fin connaisseur des questions de retraites déclarait : *« Tant qu'on n'a pas réglé le problème du chômage dans notre pays, franchement ça serait assez hypocrite de décaler l'âge légal. Quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans. C'est ça la réalité de notre pays. »* Vous l'avez reconnu, il s'agit d'un certain Emmanuel Macron !

La réforme des retraites est une loi de régression sociale qui a été promulguée sans avoir été votée par l'Assemblée nationale ! Nous sommes aussi dans une régression démocratique ! Nous visons la non-application de cette loi et nous exigeons son retrait ! La lutte unitaire se poursuit ! Nous appelons à réaliser un 1<sup>er</sup> mai historique ! Et donc, un rendez-vous massif ce lundi à 14H, place de la République !

Et vive la retraite à 60 ans, grand maximum !

La retraite, à 60 ans, on s'est battu pour la gagner...

## **Prise de parole UD CGT Paris pendant la cérémonie de dévoilement de la plaque commémorative.**

Madame la maire du 10<sup>e</sup> arrondissement,

Madame l'adjointe à la maire de Paris,

Mesdames et Messieurs les conseiller.es de Paris,

Madame la secrétaire générale adjointe de la CA de la bourse du travail de Paris,

Mesdames et Messieurs,

Chers ami.es,

Chers camarades.

Il est très important de travailler sur la mémoire, et de rendre hommage à toutes celles et ceux perdent la vie à cause du travail. Nous saluons donc l'apposition de cette plaque en hommage aux victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles.

La CGT, le syndicalisme, sont en lien avec les collectifs de familles des victimes d'accidents mortels au travail. Visibiliser, connaître les causes des décès, en tirer des enseignements pour que cela ne se reproduise pas, déterminer les responsabilités, faire condamner les responsables, sont des combats de longue haleine. Rappelons que les employeurs ont une obligation vis-à-vis de la santé et de la sécurité des travailleurs.

La classe ouvrière a toujours été meurtrie par des morts individuelles et par des tragédies collectives au travail. Et cela se poursuit de nos jours. Les catastrophes minières et industrielles de grande ampleur restent gravées dans nos mémoires. Ce fléau existe partout dans le monde. Il y a 10 ans, le 24 avril 2013, au Bangladesh, le Rana Plaza s'effondrait. 1138 morts et plus de 2500 blessés graves.

Les accidents du travail du quotidien, individuels, y compris les accidents mortels, passent relativement inaperçus. C'est pour cela que nous nous saisissons du 28 avril, journée internationale de la sécurité et de la santé au travail, pour rendre visibles les accidents graves et mortels, ainsi que les maladies professionnelles. Saluons l'émission de télévision *complément d'enquête* qui, il y a 8 jours, traitait du thème « quand le travail tue ». Plusieurs livres contribuent aussi à visibiliser le phénomène depuis 2 ans. Je tiens aussi à souligner l'importance de la revue « *santé et travail* », dont l'existence même est remise en question en raison de difficultés économiques. Nous demandons aux dirigeants mutualistes, propriétaires de la revue, de tout mettre en œuvre pour sauvegarder cet outil d'information, sa ligne éditoriale, son contenu, et ses moyens humains.

Paris et la région capitale sont le lieu de grands travaux d'aménagement du territoire, notamment pour le grand Paris express et pour les JO. Nous sommes très inquiets des accidents qui s'y multiplient. La secrétaire générale de la CGT était d'ailleurs présente sur le chantier de Saint-Denis ce matin.

Le grand chantier emblématique du cœur de Paris, la reconstruction de Notre-Dame, inquiète la CGT depuis 4 ans, car le plomb est une substance toxique qui tue à petit feu. En effet, le site n'a pas été dépollué, et la pollution au plomb demeure. Une juge d'instruction vient d'être désignée par suite de notre plainte pour mise en danger d'autrui. Le bon sens aurait été de reconstruire Notre-Dame sans plomb, mais le choix inverse a été fait, exposant les ouvriers chargés de son extraction, de son transport, de sa fusion et de son façonnage.

La CGT agit sur les lieux de travail, dans les entreprises et dans les administrations. Nous intervenons auprès des institutions (le législateur, les ministères, les préfetures, le système judiciaire, etc.), sans oublier les organismes de sécurité sociale. Et bien sûr, nous rendons publiques nos alertes et nos revendications. Nous n'avons pas fini de nous réunir, de communiquer auprès des médias et de manifester. Car les accidents du travail, les maladies professionnelles, la souffrance au travail, ne sont pas une fatalité. Ce travail syndical, nous le réalisons en pensant aux victimes des maladies professionnelles et des accidents du travail.

Merci de votre écoute.